

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2021

Le premier février deux-mil-vingt et un, à la salle polyvalente en raison des contraintes sanitaires liées à la gestion de la crise du Covid-19, à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est Mme Nadine HAMON.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Mathieu CASTREC, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Absent : Mme Aurélie GESTIN.

Travaux supplémentaires au gîte et au café

Monsieur le Maire annonce que l'entreprise T.O.N.I. a déposé deux devis pour des travaux supplémentaires au gîte et au café rendus nécessaires en cours de travaux. Un devis concerne un enduit isolant chaux-chanvre sur la moitié du pignon nord de la cuisine du gîte. La surface à enduire est de 6 m² et permettra une mise en valeur de la hotte de la cheminée et de la petite cheminée. Ce devis s'élève à 566 € TTC (TVA non applicable). Le second devis concerne l'isolation de la cage d'escalier pour environ 22 m². Ce devis s'élève à 1 858 € TTC (TVA non applicable). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces deux devis ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces travaux.

Devis électricité rénovation du gîte et du café

Monsieur le Maire donne lecture du devis déposé par M. Gilles ROBERT, artisan à PLOUNEVEZ-QUINTIN pour la révision et quelques modifications du circuit électrique du bâtiment et l'installation d'un branchement extérieur pérenne afin d'alimenter le théâtre de verdure. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis proposé par M. Gilles ROBERT pour un montant total de 4 897,54 € TTC.

Choix de l'entreprise pour les travaux au gîte et au café pour le lot huisseries

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis reçus pour le lot huisseries des travaux d'amélioration du gîte et du café. Une première lecture a été réalisée par la commission travaux. Trois devis ont été demandés. Les entreprises n'ayant pas toutes répondu sur la même base, la commission travaux n'a pas pu émettre un avis. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du report de la décision d'attribution du lot.

Point sur le projet d'amélioration du stockage de l'épicerie

Monsieur Eric BREHIN, 3^{ème} adjoint au maire, délégué aux travaux fait le point sur l'avancement du dossier. Il annonce que quelques élus ont rencontré M. RONNE, technicien à l'ADAC 22 pour envisager une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le recrutement d'un architecte. Monsieur BREHIN présente également l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) et ses missions. Suite à cette première visite, quelques points sont à éclaircir et il est judicieux de commander quelques études techniques avant établissement du cahier des charges. Consulté, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de demander les devis nécessaires à ces études.

Demande de DETR

Monsieur le Maire annonce que suite à la demande formulée par l'association Epice Et Tout gérant l'épicerie associative installée dans un local communal, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux d'extension du local pour environ 25 m² afin de pouvoir y loger une chambre froide, bénéficier d'un plus grand espace de stockage des denrées périssables, bénéficier d'un environnement de travail plus ergonomique (les réceptions des livraisons se font actuellement dans des conditions parfois difficiles, que ce soit du point de vue météorologique ou du point de vue du manque d'espace de stockage obligeant des contorsions et entraînant des désagréments pour les équipes de bénévoles), diminuer le

nombre mensuel de livraisons et, par conséquent, réduire le nombre nécessaire d'interventions de bénévoles, dont le recrutement n'est pas toujours aisé. Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un ensemble de bâtiments situé rue du Pont de la Tourbe. La partie principale, datée de 1891, est actuellement occupée par un bar associatif au RDC et par un gîte à l'étage. Des extensions, contemporaines du corps principal abritent une salle annexe du bar et une épicerie. Cette épicerie, également associative, souffre d'un manque d'espace en raison du grand succès qu'elle rencontre. En effet, il s'agit du seul commerce alimentaire de la commune. Il est donc nécessaire d'y apporter des améliorations afin de garantir les possibilités d'approvisionnement de la population. Monsieur le Maire précise que les bâtiments sont dans le périmètre d'un monument classé (église Notre Dame) et qu'il est donc nécessaire de penser un bâtiment s'intégrant dans le paysage et qu'une attention particulière sera apportée au choix des matériaux et à l'aspect esthétique du bâtiment. Les travaux à engager s'élèveraient à 70 000 € HT en raison de contraintes techniques liées à la nature du sol, au percement d'un mur en pierres pour pouvoir créer un accès entre l'extension et la surface de vente et au terrassement à prévoir. Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait être éligible à une aide dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux car il s'agit d'une amélioration du patrimoine immobilier de la commune. De plus, les priorités nationales retenues pour l'appel à projet 2021 de ce fonds incluent un soutien à la revitalisation des petites villes. Le maintien d'un commerce de type épicerie entre pleinement dans cette priorité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite Madame la Sous-Préfète de GUNGAMP pour l'octroi d'une aide dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 30 % du montant des travaux estimé à 70 000 € HT, soit 21 000 €, conformément au courrier de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 8 décembre 2020 présentant l'appel à projets de l'exercice 2021 pour la DETR.

Logement PMR

Monsieur le Maire annonce qu'il a rencontré, avec quelques élus, l'entreprise chargée de la construction de la maison adaptée PMR sur le terrain situé rue des Belles Dames. L'entreprise s'est engagée à réaliser la maison rapidement. Il est donc nécessaire de déployer les accès aux réseaux (électricité, eau, télécom...) et la voirie de chantier rapidement. Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, après consultation de la commission travaux, à valider les propositions de travaux nécessaires à l'accomplissement de cette préparation de chantier.

Décision budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que les travaux avancent au gîte et au café et que le financement n'était pas prévu au budget 2020. Le budget 2021 n'étant pas voté, il n'est pas possible comptablement de prendre en charge les factures en l'état. Il est donc nécessaire de prévoir d'engager les finances communales avant le vote du budget sur cette opération. D'autre part, les restes à réaliser 2020 du budget annexe ne sont pas suffisants pour prendre en charge ces financements. Après étude des possibilités offertes à la commune (vote du budget en « accéléré », report de la mise en paiement des travaux...), et consultation du trésorier et du contrôle de légalité, il serait possible de monter une opération financière temporaire consistant à engager les finances du budget principal à hauteur du ¼ du budget prévisionnel 2020 pour régler les factures des travaux et, après le vote du budget, opérer des cessions entre le budget principal et le budget annexe afin de régulariser la situation à la fois d'un point de vue comptable (travaux au multiservice inscrits à l'actif du multiservices au final) et fiscal car le budget multiservice est assujéti à la TVA. De ce fait, il sera possible d'honorer les factures des artisans rapidement. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération à prendre. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager les finances communales du budget principal à hauteur du quart de la somme retenue inscrite en dépenses d'investissement au budget 2020, soit 37 575 € à l'opération n°48 – Multiservices, compte 2313 (travaux) ; précise que cette somme est liée aux travaux de rénovation du gîte et du café gérés par le budget annexe multiservice ; précise que la véracité des opérations comptables sera rétablie dès que la situation administrative le permettra ; s'engage à intégrer les sommes nécessaires en priorité lors de l'établissement du budget primitif 2021 tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

Questions Diverses

- Monsieur Antoine MARIN, Conseiller Municipal et Mme Nadège VERNEUIL, 1^{ère} adjointe au Maire, présentent le dispositif France Service proposé par la CCKB et la MSA. Il s'agit d'un camping-car qui tiendra des permanences dans chaque commune afin d'apporter une solution à la population éloignée des services publics. Il s'agit d'un accueil itinérant entre les communes permettant aux usagers d'avoir un accès de premier niveau aux services publics partenaires : MSA, CAF, CPAM, CARSAT, La Poste, Ministère de la Justice, Finances Publiques, Préfecture, etc. Le camping-car viendra 2 mercredis par mois de 13h30 à 16h à partir du 10 février. Les dates de permanence sont disponibles en mairie.
- Madame Nadège VERNEUIL, 1^{ère} adjointe au Maire, présente la maquette du bulletin communal. Le document est en phase de finalisation. Il devrait être distribué dans la deuxième quinzaine de février.
- Mesdames Catherine ROUXEL, conseillère municipale, et Nadine HAMON, 2^{ème} adjointe au Maire présentent une journée de formation à la taille des arbres fruitiers. La formation se déroulera lundi 15 février à la salle polyvalente. Le matin, la formation théorique sera assurée en salle et l'après-midi, une mise en pratique sera réalisée. Cette formation est à la charge des participants (coût d'environ 20 €). Les places sont limitées. Un point est fait sur les projets de la commission espaces naturels communs et petit patrimoine.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier du SDE proposant à la municipalité d'adhérer à un groupement de commande d'énergie, pour l'approvisionnement des bâtiments publics. Il rappelle que la commune a fait le choix d'adhérer à ENERCOOP BRETAGNE qui garantit la fourniture d'une énergie verte et que cette garantie ne peut être maintenue par ce groupement d'achat. Avant d'abandonner le groupement d'achat du SDE, il souhaite l'avis du Conseil Municipal. Consulté, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'offre d'adhésion au groupement d'achat d'énergie proposé par le SDE22.
- Madame Nadine HAMON, 2^{ème} adjointe au Maire, en charge des espaces verts, annonce qu'un chantier d'égouttage est prévu pour la route de Toul Hotten le samedi 27 février. La commission voirie est également passée sur le chantier. Il semblerait que plusieurs grosses branches très hautes nécessitent l'intervention d'une entreprise pour les élaguer avant le chantier. Consulté, le Conseil Municipal valide l'intervention d'une entreprise pour couper les quelques branches qu'il ne sera pas possible de traiter en chantier.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il envisage de transmettre à Madame la Présidente de la CCKB dans le cadre de la consultation des Maires qui est engagée en préparation de la décision de création d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), ou de son refus.
« Courrier à la présidente de la CCKB :
Nous revenons vers vous suite à la réunion des maires de la CCKB qui s'est tenue le 22 septembre et du choix d'une minorité de blocage de ne pas rentrer immédiatement dans la démarche d'élaboration du PLUI.
Il nous a semblé en effet nécessaire de réfléchir en amont sur le sens de cette démarche et nous souhaiterions à cet effet accéder à une information plus complète sur les fonctions du PLUI, ce qu'il permet, ce qu'il prohibe.
Ceci nous semble d'autant plus urgent que le schéma de cohérence territoriale va définir et encadrer profondément les usages du sol sur le territoire du Pays COB
Comment sera-t-il possible de décliner ce plan de telle sorte qu'il prenne en compte les exigences de revitalisation de nos campagnes ?
Le SCOT nous permettra-t-il d'élaborer un document intercommunal qui intègre les spécificités de notre territoire. La définition des tâches urbaines qu'il opère en vue de la densification nous laissera-t-elle de réelles marges de manœuvre ?

De fait notre habitat, demain, comme aujourd'hui et hier dépend profondément de notre système économique, mais aussi de l'envie et du désir des habitants de vivre davantage à proximité d'un milieu naturel et de leurs activités

Des constats s'imposent à différents niveaux : chute de la démographie, migration vers les agglomérations, détérioration des écosystèmes et de la biodiversité, réchauffement climatique, il nous semble important de questionner notre système agricole majoritaire et d'aller plus

rapidement vers une transition plus écologique de ce système, celui-ci est responsable en partie de ces problèmes

Force est par ailleurs de constater que ce système industriel et productiviste impacte les liens de solidarité et précarise profondément le tissu rural.

L'urgence de revitaliser les campagnes doit se traduire par la possibilité d'habiter ces espaces en tenant compte de cette urgence de transition de notre système agricole.

C'est vers l'intégration de ces réalités et faits, que la politique d'habitat doit tendre pour les années à venir, non vers une désertification des campagnes, comme c'est le cas aujourd'hui, mais vers une plus grande habitabilité de ces espaces.

Or les évolutions législatives récentes conduisent à renforcer le principe d'urbanisation limitée. Dans les zones agricoles et naturelles les constructions deviennent exceptionnelles et l'évolution du bâti existant est très encadrée

La prohibition du mitage et les exigences de la densification des centralités sont louables et constituent indéniablement des outils permettant de lutter contre l'éclatement urbain. Mais la déclinaison homogène de ces principes sur l'ensemble du territoire méconnaît les particularités du monde rural.

La revitalisation de nos campagnes passe par leur habitabilité et de ce point de vue, il n'est pas certain que la seule requalification d'immeubles agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial constitue un levier suffisant, ce d'autant plus que les prises de position de la CDPENAF sont bien timorées en la matière.

De même la création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées STECAL est très encadrée et doit revêtir un caractère exceptionnel pour éviter l'artificialisation des sols par la technique du pastillage.

Compte tenu des règles en vigueur, le SCOT sera certainement restrictif et il nous semble important de solliciter du Pays Cob un avis sur les possibilités de d'ouverture à la construction dans les villages et hameaux non répertoriés dans les taches urbaines du Schéma.

Plus globalement, l'inscription de nos communes dans la démarche PLUI requiert comme souligné ci-dessus une étude préalable en amont qu'il conviendrait d'organiser au plan communautaire.

Dans cette attente ...

Ex : réhabilitation d'anciens corps de fermes pour des activités agricoles, de diversification ou autres. Possibilité de construire dans des hameaux (dents creuses etc.)

Ceci, bien sûr, en cohérence avec une politique volontariste plus écologique et plus sociale (circuits court etc.) »

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2021

Le premier février deux-mil-vingt et un, à la salle polyvalente en raison des contraintes sanitaires liées à la gestion de la crise du Covid-19, à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est Mme Nadine HAMON.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Mathieu CASTREC, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Absent : Mme Aurélie GESTIN.

Travaux supplémentaires au gîte et au café

Monsieur le Maire annonce que l'entreprise T.O.N.I. a déposé deux devis pour des travaux supplémentaires au gîte et au café rendus nécessaires en cours de travaux. Un devis concerne un enduit isolant chaux-chanvre sur la moitié du pignon nord de la cuisine du gîte. La surface à enduire est de 6 m² et permettra une mise en valeur de la hotte de la cheminée et de la petite cheminée. Ce devis s'élève à 566 € TTC (TVA non applicable). Le second devis concerne l'isolation de la cage d'escalier pour environ 22 m². Ce devis s'élève à 1 858 € TTC (TVA non applicable). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces deux devis ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces travaux.

Devis électricité rénovation du gîte et du café

Monsieur le Maire donne lecture du devis déposé par M. Gilles ROBERT, artisan à PLOUNEVEZ-QUINTIN pour la révision et quelques modifications du circuit électrique du bâtiment et l'installation d'un branchement extérieur pérenne afin d'alimenter le théâtre de verdure. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis proposé par M. Gilles ROBERT pour un montant total de 4 897,54 € TTC.

Choix de l'entreprise pour les travaux au gîte et au café pour le lot huisseries

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis reçus pour le lot huisseries des travaux d'amélioration du gîte et du café. Une première lecture a été réalisée par la commission travaux. Trois devis ont été demandés. Les entreprises n'ayant pas toutes répondu sur la même base, la commission travaux n'a pas pu émettre un avis. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du report de la décision d'attribution du lot.

Point sur le projet d'amélioration du stockage de l'épicerie

Monsieur Eric BREHIN, 3^{ème} adjoint au maire, délégué aux travaux fait le point sur l'avancement du dossier. Il annonce que quelques élus ont rencontré M. RONNE, technicien à l'ADAC 22 pour envisager une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le recrutement d'un architecte. Monsieur BREHIN présente également l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) et ses missions. Suite à cette première visite, quelques points sont à éclaircir et il est judicieux de commander quelques études techniques avant établissement du cahier des charges. Consulté, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de demander les devis nécessaires à ces études.

Demande de DETR

Monsieur le Maire annonce que suite à la demande formulée par l'association Epice Et Tout gérant l'épicerie associative installée dans un local communal, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux d'extension du local pour environ 25 m² afin de pouvoir y loger une chambre froide, bénéficier d'un plus grand espace de stockage des denrées périssables, bénéficier d'un environnement de travail plus ergonomique (les réceptions des livraisons se font actuellement dans des conditions parfois difficiles, que ce soit du point de vue météorologique ou du point de vue du manque d'espace de stockage obligeant des contorsions et entraînant des désagréments pour les équipes de bénévoles), diminuer le

nombre mensuel de livraisons et, par conséquent, réduire le nombre nécessaire d'interventions de bénévoles, dont le recrutement n'est pas toujours aisé. Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un ensemble de bâtiments situé rue du Pont de la Tourbe. La partie principale, datée de 1891, est actuellement occupée par un bar associatif au RDC et par un gîte à l'étage. Des extensions, contemporaines du corps principal abritent une salle annexe du bar et une épicerie. Cette épicerie, également associative, souffre d'un manque d'espace en raison du grand succès qu'elle rencontre. En effet, il s'agit du seul commerce alimentaire de la commune. Il est donc nécessaire d'y apporter des améliorations afin de garantir les possibilités d'approvisionnement de la population. Monsieur le Maire précise que les bâtiments sont dans le périmètre d'un monument classé (église Notre Dame) et qu'il est donc nécessaire de penser un bâtiment s'intégrant dans le paysage et qu'une attention particulière sera apportée au choix des matériaux et à l'aspect esthétique du bâtiment. Les travaux à engager s'élèveraient à 70 000 € HT en raison de contraintes techniques liées à la nature du sol, au percement d'un mur en pierres pour pouvoir créer un accès entre l'extension et la surface de vente et au terrassement à prévoir. Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait être éligible à une aide dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux car il s'agit d'une amélioration du patrimoine immobilier de la commune. De plus, les priorités nationales retenues pour l'appel à projet 2021 de ce fonds incluent un soutien à la revitalisation des petites villes. Le maintien d'un commerce de type épicerie entre pleinement dans cette priorité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite Madame la Sous-Préfète de GUNGAMP pour l'octroi d'une aide dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 30 % du montant des travaux estimé à 70 000 € HT, soit 21 000 €, conformément au courrier de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 8 décembre 2020 présentant l'appel à projets de l'exercice 2021 pour la DETR.

Logement PMR

Monsieur le Maire annonce qu'il a rencontré, avec quelques élus, l'entreprise chargée de la construction de la maison adaptée PMR sur le terrain situé rue des Belles Dames. L'entreprise s'est engagée à réaliser la maison rapidement. Il est donc nécessaire de déployer les accès aux réseaux (électricité, eau, télécom...) et la voirie de chantier rapidement. Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, après consultation de la commission travaux, à valider les propositions de travaux nécessaires à l'accomplissement de cette préparation de chantier.

Décision budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que les travaux avancent au gîte et au café et que le financement n'était pas prévu au budget 2020. Le budget 2021 n'étant pas voté, il n'est pas possible comptablement de prendre en charge les factures en l'état. Il est donc nécessaire de prévoir d'engager les finances communales avant le vote du budget sur cette opération. D'autre part, les restes à réaliser 2020 du budget annexe ne sont pas suffisants pour prendre en charge ces financements. Après étude des possibilités offertes à la commune (vote du budget en « accéléré », report de la mise en paiement des travaux...), et consultation du trésorier et du contrôle de légalité, il serait possible de monter une opération financière temporaire consistant à engager les finances du budget principal à hauteur du ¼ du budget prévisionnel 2020 pour régler les factures des travaux et, après le vote du budget, opérer des cessions entre le budget principal et le budget annexe afin de régulariser la situation à la fois d'un point de vue comptable (travaux au multiservice inscrits à l'actif du multiservices au final) et fiscal car le budget multiservice est assujéti à la TVA. De ce fait, il sera possible d'honorer les factures des artisans rapidement. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération à prendre. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager les finances communales du budget principal à hauteur du quart de la somme retenue inscrite en dépenses d'investissement au budget 2020, soit 37 575 € à l'opération n°48 – Multiservices, compte 2313 (travaux) ; précise que cette somme est liée aux travaux de rénovation du gîte et du café gérés par le budget annexe multiservice ; précise que la véracité des opérations comptables sera rétablie dès que la situation administrative le permettra ; s'engage à intégrer les sommes nécessaires en priorité lors de l'établissement du budget primitif 2021 tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

Questions Diverses

- Monsieur Antoine MARIN, Conseiller Municipal et Mme Nadège VERNEUIL, 1^{ère} adjointe au Maire, présentent le dispositif France Service proposé par la CCKB et la MSA. Il s'agit d'un camping-car qui tiendra des permanences dans chaque commune afin d'apporter une solution à la population éloignée des services publics. Il s'agit d'un accueil itinérant entre les communes permettant aux usagers d'avoir un accès de premier niveau aux services publics partenaires : MSA, CAF, CPAM, CARSAT, La Poste, Ministère de la Justice, Finances Publiques, Préfecture, etc. Le camping-car viendra 2 mercredis par mois de 13h30 à 16h à partir du 10 février. Les dates de permanence sont disponibles en mairie.
- Madame Nadège VERNEUIL, 1^{ère} adjointe au Maire, présente la maquette du bulletin communal. Le document est en phase de finalisation. Il devrait être distribué dans la deuxième quinzaine de février.
- Mesdames Catherine ROUXEL, conseillère municipale, et Nadine HAMON, 2^{ème} adjointe au Maire présentent une journée de formation à la taille des arbres fruitiers. La formation se déroulera lundi 15 février à la salle polyvalente. Le matin, la formation théorique sera assurée en salle et l'après-midi, une mise en pratique sera réalisée. Cette formation est à la charge des participants (coût d'environ 20 €). Les places sont limitées. Un point est fait sur les projets de la commission espaces naturels communs et petit patrimoine.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier du SDE proposant à la municipalité d'adhérer à un groupement de commande d'énergie, pour l'approvisionnement des bâtiments publics. Il rappelle que la commune a fait le choix d'adhérer à ENERCOOP BRETAGNE qui garantit la fourniture d'une énergie verte et que cette garantie ne peut être maintenue par ce groupement d'achat. Avant d'abandonner le groupement d'achat du SDE, il souhaite l'avis du Conseil Municipal. Consulté, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'offre d'adhésion au groupement d'achat d'énergie proposé par le SDE22.
- Madame Nadine HAMON, 2^{ème} adjointe au Maire, en charge des espaces verts, annonce qu'un chantier d'égouttage est prévu pour la route de Toul Hotten le samedi 27 février. La commission voirie est également passée sur le chantier. Il semblerait que plusieurs grosses branches très hautes nécessitent l'intervention d'une entreprise pour les élaguer avant le chantier. Consulté, le Conseil Municipal valide l'intervention d'une entreprise pour couper les quelques branches qu'il ne sera pas possible de traiter en chantier.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il envisage de transmettre à Madame la Présidente de la CCKB dans le cadre de la consultation des Maires qui est engagée en préparation de la décision de création d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), ou de son refus.
« Courrier à la présidente de la CCKB :
Nous revenons vers vous suite à la réunion des maires de la CCKB qui s'est tenue le 22 septembre et du choix d'une minorité de blocage de ne pas rentrer immédiatement dans la démarche d'élaboration du PLUI.
Il nous a semblé en effet nécessaire de réfléchir en amont sur le sens de cette démarche et nous souhaiterions à cet effet accéder à une information plus complète sur les fonctions du PLUI, ce qu'il permet, ce qu'il prohibe.
Ceci nous semble d'autant plus urgent que le schéma de cohérence territoriale va définir et encadrer profondément les usages du sol sur le territoire du Pays COB
Comment sera-t-il possible de décliner ce plan de telle sorte qu'il prenne en compte les exigences de revitalisation de nos campagnes ?
Le SCOT nous permettra-t-il d'élaborer un document intercommunal qui intègre les spécificités de notre territoire. La définition des tâches urbaines qu'il opère en vue de la densification nous laissera-t-elle de réelles marges de manœuvre ?

De fait notre habitat, demain, comme aujourd'hui et hier dépend profondément de notre système économique, mais aussi de l'envie et du désir des habitants de vivre davantage à proximité d'un milieu naturel et de leurs activités

Des constats s'imposent à différents niveaux : chute de la démographie, migration vers les agglomérations, détérioration des écosystèmes et de la biodiversité, réchauffement climatique, il nous semble important de questionner notre système agricole majoritaire et d'aller plus

rapidement vers une transition plus écologique de ce système, celui-ci est responsable en partie de ces problèmes

Force est par ailleurs de constater que ce système industriel et productiviste impacte les liens de solidarité et précarise profondément le tissu rural.

L'urgence de revitaliser les campagnes doit se traduire par la possibilité d'habiter ces espaces en tenant compte de cette urgence de transition de notre système agricole.

C'est vers l'intégration de ces réalités et faits, que la politique d'habitat doit tendre pour les années à venir, non vers une désertification des campagnes, comme c'est le cas aujourd'hui, mais vers une plus grande habitabilité de ces espaces.

Or les évolutions législatives récentes conduisent à renforcer le principe d'urbanisation limitée. Dans les zones agricoles et naturelles les constructions deviennent exceptionnelles et l'évolution du bâti existant est très encadrée

La prohibition du mitage et les exigences de la densification des centralités sont louables et constituent indéniablement des outils permettant de lutter contre l'éclatement urbain. Mais la déclinaison homogène de ces principes sur l'ensemble du territoire méconnaît les particularités du monde rural.

La revitalisation de nos campagnes passe par leur habitabilité et de ce point de vue, il n'est pas certain que la seule requalification d'immeubles agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial constitue un levier suffisant, ce d'autant plus que les prises de position de la CDPENAF sont bien timorées en la matière.

De même la création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées STECAL est très encadrée et doit revêtir un caractère exceptionnel pour éviter l'artificialisation des sols par la technique du pastillage.

Compte tenu des règles en vigueur, le SCOT sera certainement restrictif et il nous semble important de solliciter du Pays Cob un avis sur les possibilités de d'ouverture à la construction dans les villages et hameaux non répertoriés dans les taches urbaines du Schéma.

Plus globalement, l'inscription de nos communes dans la démarche PLUI requiert comme souligné ci-dessus une étude préalable en amont qu'il conviendrait d'organiser au plan communautaire.

Dans cette attente ...

Ex : réhabilitation d'anciens corps de fermes pour des activités agricoles, de diversification ou autres. Possibilité de construire dans des hameaux (dents creuses etc.)

Ceci, bien sûr, en cohérence avec une politique volontariste plus écologique et plus sociale (circuits court etc.) »

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.